UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE

SOUTENIR L'ÉCOLE DOCTORALE *HISTOIRE DE L'ART* ED441

TAXE
D'APPRENTISSAGE 2022



Chers donateurs, chères donatrices,

Comme vous le savez, les entreprises peuvent flécher une part de leur règlement de la taxe d'apprentissage (impôt obligatoire) en direction de l'établissement d'enseignement de leur choix, y compris l'université. Cette année, la part est fixée à 13 % et doit être payée directement à l'établissement concerné avant le 31 mai 2022.

Cette recette constitue une ressource importante pour la mise en place de formations indispensables. L'École doctorale *Histoire de l'art* de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (ED 441), accréditée pour la réception de la taxe, serait honorée et heureuse de pouvoir bénéficier d'un versement de votre part au titre de l'année 2022.

Nous vous remercions pour votre aide précieuse qui permettra de créer des modules spécifiques de formation, et notamment, un dispositif d'invitation de professeurs étrangers de renommée internationale, de consolider les aides à la mobilité et à la publication. Nous vous prions de diffuser cette information et les documents joints autour de vous, auprès de décideurs et chefs d'entreprise, partenaires ou relations, susceptibles de se sentir concernés, par leur implication personnelle ou professionnelle dans le monde de l'art, de la culture et du patrimoine.

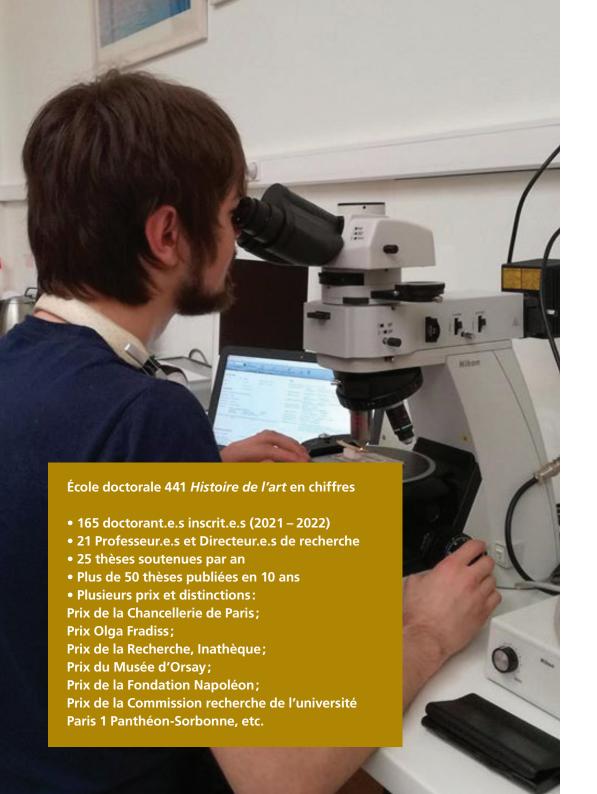
Les talents qui feront l'histoire de l'art et du patrimoine de demain vous remercient de votre attention et de votre générosité.

Meilleures salutations,

Pascal Rousseau Professeur des universités Directeur de l'École doctorale 441 *Histoire de l'art*







UNE FORMATION D'EXCELLENCE, OUVERTE SUR LES MÉTIERS DE L'HISTOIRE DE L'ART, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE

L'École doctorale 441 de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne est la plus grande école doctorale d'histoire de l'art en France. On y étudie l'histoire de l'art du Moyen Âge à nos jours, toutes aires géographiques confondues. En plus, l'ED441 a pour particularité d'être adossée sur l'unique chaire d'histoire de la photographie, mais aussi sur des filières d'histoire du cinéma, d'histoire du patrimoine et des musées, d'histoire de l'architecture et la conservation et restauration des biens culturels. Une participation significative au parcours doctoral « Pratiques et théories de la mode », mis récemment en place en lien avec l'Institut Français de la Mode (IFM), vient compléter ce tableau et témoigner de la grande richesse des objets analysés et de la dynamique des approches.

La configuration inédite de cette école doctorale en fait une plateforme innovante de préparation aux métiers de l'exposition, des politiques culturelles et patrimoniales, des techniques de conservation et de préservation. Elle collabore avec les plus prestigieuses institutions publiques et privées, en France et à l'étranger, associée à la totalité des institutions muséales parisiennes.

L'école doctorale réunit aujourd'hui 165 postulants à la thèse, regroupés au sein de 13 associations estudiantines, chacune impliquée dans le pilotage de séminaires, de programmes de recherche et de journées d'étude qui animent, toutau long de l'année, la recherche et l'offre pédagogique du parcours doctoral.

Pour aider au financement de ces thèses, l'ED procède chaque année à l'attribution de 5 contrats doctoraux de 3 ans. Elle finance aussi, sur projet, la mobilité internationale, permettant aux doctorant.e.s d'accéder à des fonds d'archives et des centres de ressources, mais aussi de participer à des colloques favorisant la constitution d'un réseau professionnel à l'échelle internationale.

L'ED 441 Histoire de l'art dispose d'outils de communication diversifiés, un site internet et des comptes très actifs sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, elle publie chaque année un numéro thématique de la revue Histo.art, éditée par les Éditions de la Sorbonne et destinée à diffuser les résultats des travaux des chercheurs, jeunes ou confirmés, associés à la communauté scientifique de notre école.

La Galerie Colbert L'ED441 se situe au cœur du Paris historique, à la Galerie Colbert, où elle travaille en collaboration avec les acteurs les plus importants dans le champ de l'histoire de l'art, et notamment des partenaires comme l'Institut national d'histoire de l'art. l'Institut national du Patrimoine, la Bibliothèque nationale et plusieurs sociétés savantes.

UNE ACCÉLÉRATION D'ÉCHANGES ET DE PARTENARIATS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE NOS ETUDIANT.E.S.

L'École doctorale vise à la formation de pointe de jeunes chercheuses et chercheurs en histoire de l'art et du patrimoine, leur permettant de rejoindre à leur sortie, pour certains la recherche publique et l'enseignement supérieur (maîtres de conférences), pour d'autres, des postes dans les établissements culturels (musées, fondations, institutions culturelles, patrimoniales et touristiques, etc...). Dans ce domaine – tout en sachant qu'aucun résultat ne peut être totalement satisfaisant - on peut affirmer que les historiens d'art issus de notre ED bénéficient d'une réputation qui les autorise à postuler avec succès dans les universités, au CNRS ou dans le monde des musées. Dans le secteur privé, l'expertise vise surtout l'accession à des métiers du marché de l'art et du tourisme, avec parmi les insertions réussies, de nombreux engagements dans des galeries (art moderne et contemporain, africain et océanien, photo), dans le monde de l'audiovisuel, avec aussi des embauches auprès de commissaires-priseurs, de nombreux débouchés de quides conférenciers, emplois intermittents ou durables. Les partenariats avec le milieu des professionnels du marché de l'art sont valorisés tout au long du parcours doctoral.

Adresse

ED 441 *Histoire de l'art :*bureaux 106 et 107, 1^{er} étage
Galerie Colbert
2, rue Vivienne, 75002 Paris

Contacts

Monsieur Pascal Rousseau, Directeur de l'ED 441 Histoire de l'art courriel: pascal.rousseau@univ-paris1.fr
Madame Clélia Simon-Henry, Gestionnaire administrative et financière de l'ED 441 Histoire de l'art courriel: clelia.simon-henry@univ-paris1.fr

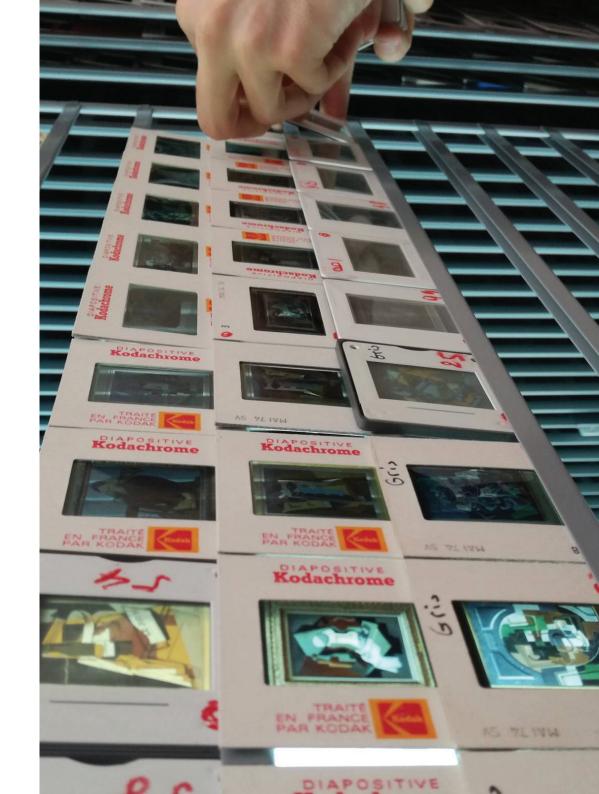
En savoir plus

Équipe de direction et composition du Conseil de l'ED

L'École doctorale est à l'heure actuelle dirigée par le Professeur Pascal Rousseau (2018 – 2023).

Le Conseil de l'ED comprend, conformément au décret relatif à la formation doctorale du 25 mai 2016, 13 professeurs et assimilés, 5 représentants doctorants, 2 représentants du personnel administratif et 5 personnalités extérieures. Le Conseil détermine collégialement la politique générale, le budget, les projets et fonctionne en jury à l'occasion des concours de recrutement des contrats doctoraux. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

- Rapport d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hceres) 2018: ici.
- Statuts de l'ED441: ici.



COMMENT NOUS SOUTENIR:

Les entreprises et certaines institutions sont soumises au versement de la taxe d'apprentissage dont les modalités ont été fixées au 1^{er} janvier 2020.

Évolutions réglementaires (décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019)

- Au 1er janvier 2020, la fraction dite "hors quota" de la taxe d'apprentissage est devenue "solde de la taxe d'apprentissage".
- Cette part correspondant aux dépenses libératoires des entreprises est réduite de 23% à 13%.
- Le mécanisme de libre affectation est maintenu à destination des organismes habilités (et non plus des formations).
- Ceux-ci perçoivent directement le solde de la taxe d'apprentissage (plus d'intermédiation des OCTA/OPCA).
- Les pourcentages existants précédemment de répartition entre catégories sont supprimés.

MODALITÉS

Afin de faciliter vos démarches, rendez-vous sur la plateforme dédiée col

• Les versements sont effectués directement sur le compte de l'établissement par virement bancaire, et exceptionnellement par chèque (attention, pour mémoire, les chèques doivent être transmis directement et exclusivement à l'agent comptable. Notre bordereau est disponible à la fin de ce document). Ils peuvent être réalisés jusqu'au 31 mai 2022.

IBAN: FR76 107 1750 0000 0010 0578 588

BIC: TRPUFRP1

Titulaire du compte: université Paris 1 Agence comptable

12 place du Panthéon 750231 PARIS CEDEX 05

 Afin d'assurer leur bonne affectation, il est essentiel que figurent pour 2022 dans l'objet des virements bancaires ou dans un document accompagnant les chèques:

- o Le code «TA 2022 03ED2»
- o Doctorat d'histoire de l'art: éOTP DIP03ED20X00 ou doctorat cinéma, télévision, audiovisuel: éOTP DIP03D21X00
- o Code d'habilitation de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne: UAI-0751717J
- Les reçus sont établis par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne au regard des versements constatés. Ils sont adressés aux entreprises dans les plus brefs délais.



BORDEREAU DE REMISE DE CHÈQUE À JOINDRE À L'ENVOI SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

| Votre entreprise: |
|--|
| Nom: |
| Adresse: |
| SIRET: |
| Contact: |
| Code d'habilitation de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne: UAI-0751717J |
| À l'ordre de: Agent comptable de l'université Paris 1 |
| Destination: ED 441 Histoire de l'art |
| Code «TA 2022 – 03ED2» |
| Rayer la mention inutile: |
| Doctorat d'histoire de l'art: éOTP DIP03ED20X00 |
| Doctorat cinéma, télévision, audiovisuel: éOTP DIP03ED21X00 |
| Montant: |
| Date: |

 \grave{A} transmettre par courrier \grave{a} :

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Agence comptable 12 place du Panthéon 750231 PARIS CEDEX 05